

LUTTE CONTRE LE PIRATAGE DE CONTENUS SPORTIFS ET CULTURELS

BILAN 2023

Avril 2024

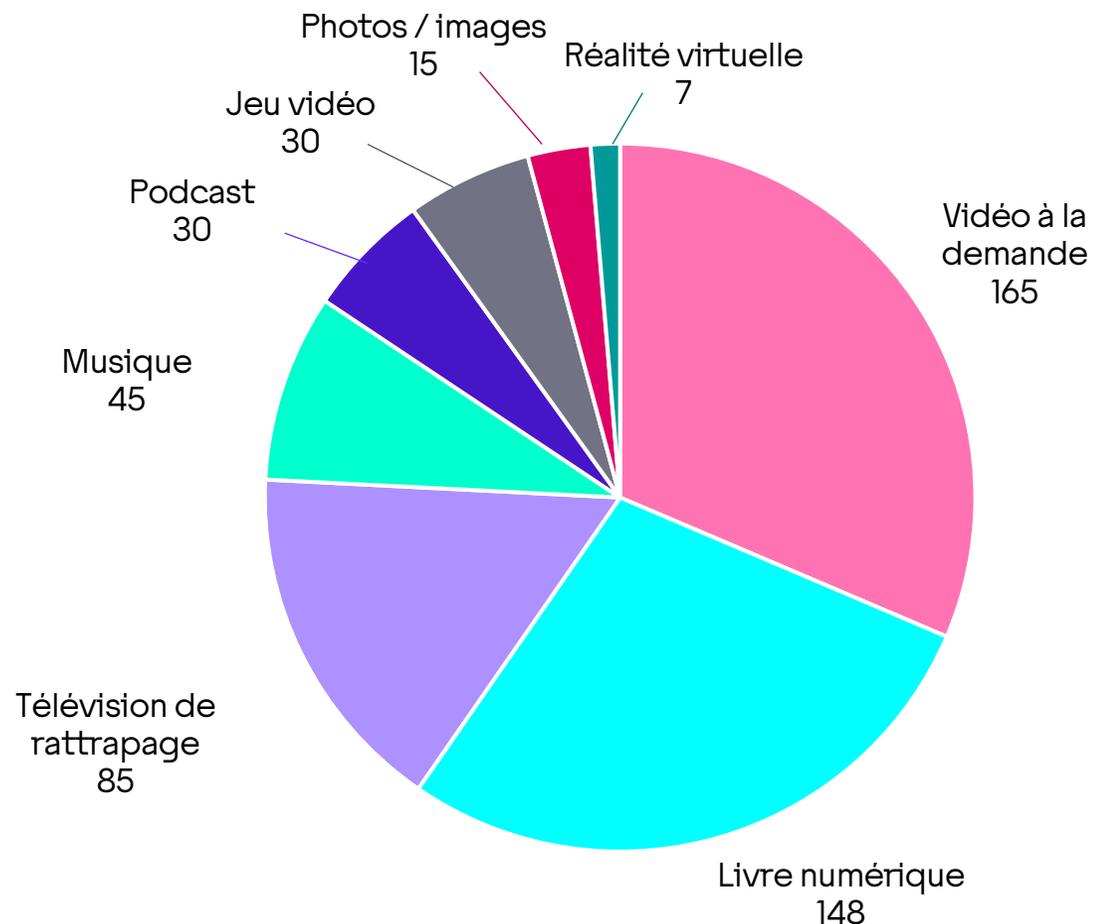
SOMMAIRE

- /01** ENCOURAGEMENT AU DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE LÉGALE p. 3
- /02** EVOLUTION GLOBALE DU PIRATAGE p. 7
- /03** PROCÉDURE DE RÉPONSE GRADUÉE p. 10
- /04** LUTTE CONTRE LES SITES MIROIRS p. 15
- /05** LUTTE CONTRE LES RETRANSMISSIONS SPORTIVES ILLICITES p. 22
- /06** BILAN ET PERSPECTIVE p. 34

01

ENCOURAGEMENT AU DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE LÉGALE

Nombre de sites et services considérés respectueux des droits de propriété intellectuelle recensés par l'Arcom en 2023



525 sites et services recensés par l'Arcom

Dont :

- 165 services de vidéo à la demande
- 148 services de livres numériques
- 85 services de TV rattrapage
- 45 services de musique

➤ Sensibilisation à la protection de la création

Campagne de communication conjointe Arcom/CNC

« Merci à vous ! »



/ Ateliers de sensibilisation avec Génération Numérique

- Modules pédagogiques dématérialisés à destination des enseignants du cycle 3 (CM1-6^e), du cycle 4 (5^e – 3^e) et du lycée
- 8 000 élèves sensibilisés entre janvier et juin 2023

/ 9e édition « Documentaire de poche » pour l'année scolaire 2023/2024

- sept lycées dont deux à Rennes

/ Conventions de l'Arcom avec le CELSA signée en 2023

- CELSA : 28 mars 2023, l'Arcom a signé une convention de partenariat avec le CELSA qui a conduit à plusieurs sessions de formation auprès d'étudiants en 2023 et 2024, dont une sera consacrée aux enjeux de respect du droit d'auteur (mai 2024) ;
- Arte Éducation : 16 janvier 2024, l'Arcom a signé avec Arte Éducation une convention destinée à renforcer leurs coopérations dans le domaine de l'éducation aux médias, à l'information et à la citoyenneté numérique.

/ Séminaire EFB – ENM – Cercle Montesquieu sur le droit d'auteur à l'ère du numérique

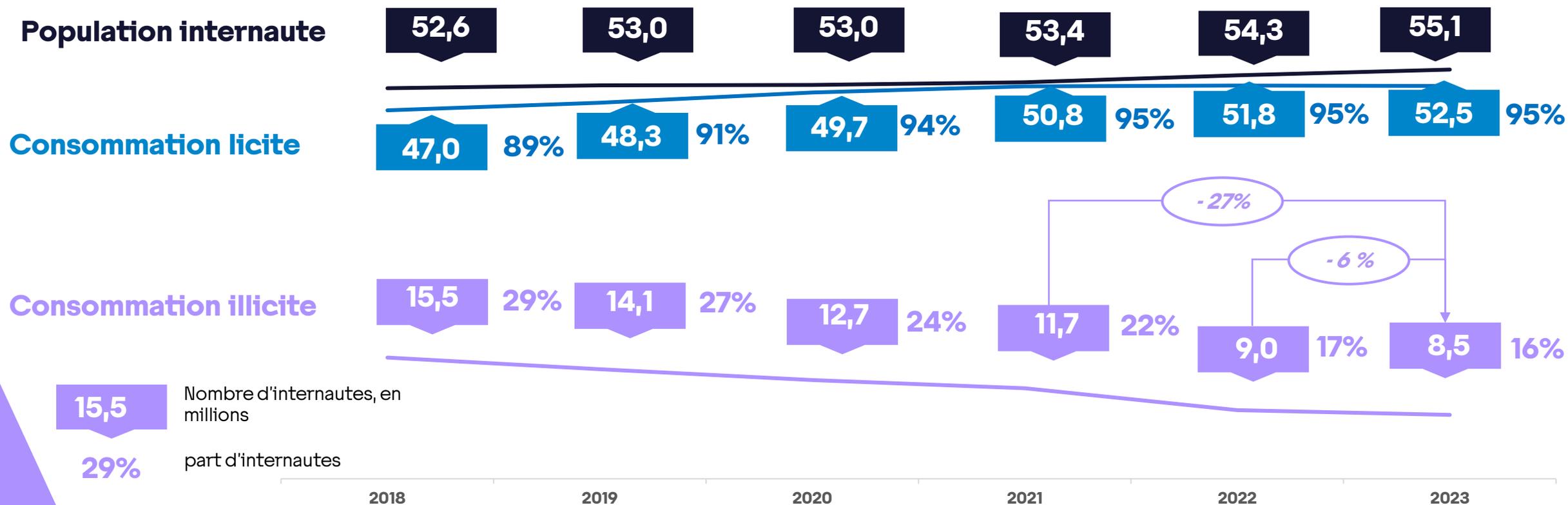
- Dans le cadre d'un partenariat avec l'École de Formation du Barreau (EFB), l'École Nationale de la Magistrature (ENM) et le Cercle Montesquieu, l'Arcom a animé en mars 2023 un séminaire de trois modules à destination des avocats et magistrats, sur le droit d'auteur à l'ère du numérique ;
- Thèmes traités : les approches générales pour lutter contre le piratage, les dispositifs pour lutter contre le piratage sportif, la mise en œuvre de l'article 17

02

EVOLUTION GLOBALE DU PIRATAGE

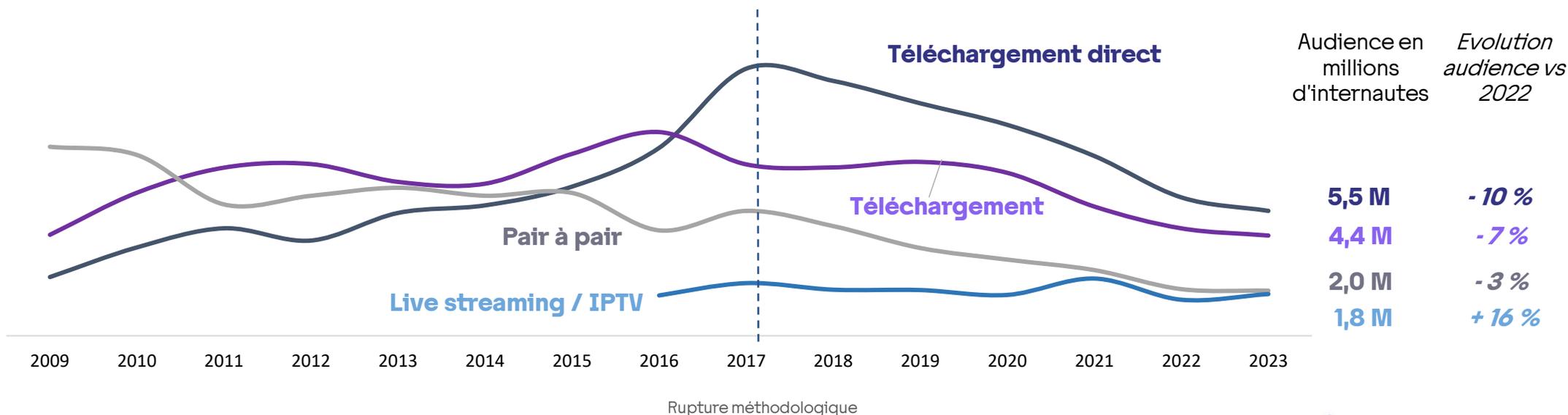
↓ Baisse globale et continue des pratiques illicites dématérialisées

En 2023, la fréquentation des services proposant des contenus contrevenants continue de diminuer : 16 % des internautes se sont rendus en moyenne chaque mois sur des sites ou applications proposant des contenus manifestement contrevenants (contre 17 % en 2022), soit 8,5 millions d'internautes en moyenne par mois (contre 9 millions d'internautes en 2022, soit une baisse de 6%).



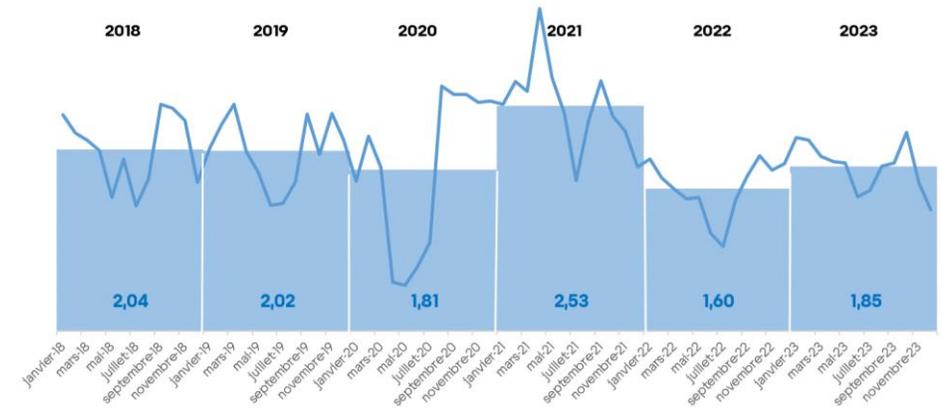
15,5 Nombre d'internautes, en millions
 29% part d'internautes

En 2023, l'usage du streaming reste prédominant et la proportion d'utilisateurs de live streaming augmente pour concerner un cinquième de l'audience illicite



32 % des internautes illicites ont recours aux réseaux sociaux pour identifier et accéder à des services illicites¹

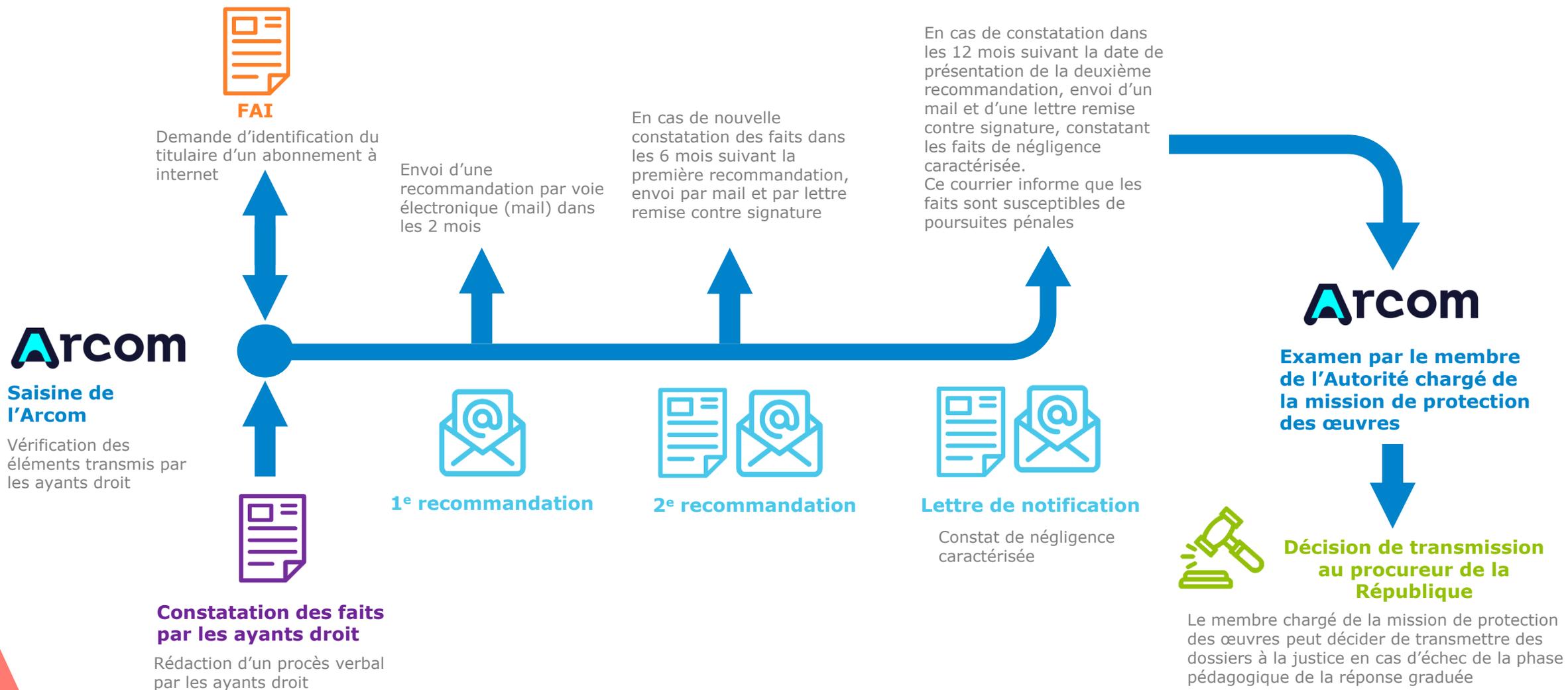
Focus sur le live streaming et IPTV illicite : une baisse de 26 % entre 2021 et 2023 (1,85 M de visiteurs uniques en 2023 contre 2,53 M en 2021)



Source : audience Internet Global Médiamétrie // Netratings (France) - Base : internautes 2 ans et plus - retraitement Arcom, données pouvant être revues rétroactivement
 1: Arcom, baromètre de la consommation des contenus culturels et sportifs 2023

03

PROCÉDURE DE RÉPONSE GRADUÉE



Arcom

Saisine de l'Arcom

Vérification des éléments transmis par les ayants droit

Constatation des faits par les ayants droit

Rédaction d'un procès verbal par les ayants droit



FAI

Demande d'identification du titulaire d'un abonnement à internet

Envoi d'une recommandation par voie électronique (mail) dans les 2 mois



1^e recommandation

En cas de nouvelle constatation des faits dans les 6 mois suivant la première recommandation, envoi par mail et par lettre remise contre signature



2^e recommandation

En cas de constatation dans les 12 mois suivant la date de présentation de la deuxième recommandation, envoi d'un mail et d'une lettre remise contre signature, constatant les faits de négligence caractérisée. Ce courrier informe que les faits sont susceptibles de poursuites pénales



Lettre de notification

Constat de négligence caractérisée

Arcom

Examen par le membre de l'Autorité chargée de la mission de protection des œuvres

Décision de transmission au procureur de la République



Le membre chargé de la mission de protection des œuvres peut décider de transmettre des dossiers à la justice en cas d'échec de la phase pédagogique de la réponse graduée

Chiffres clés

	2021	2022	2023
Dépôts de saisines des ayants droit	4 367 075	3 849 233	2 597 523
<i>Evolution</i>		-12 %	-32,5 %

Activité 2022 (11 mois effectifs)

151 803 premiers avertissements

40 318 deuxièmes avertissements

3 201 constats de négligence caractérisée

1 395 décisions de transmission

À chaque étape de la procédure, 75 % des abonnés ne réitèrent pas

Activité 2023

137 578 premiers avertissements

32 894 deuxièmes avertissements

3 844 constats de négligence caractérisée

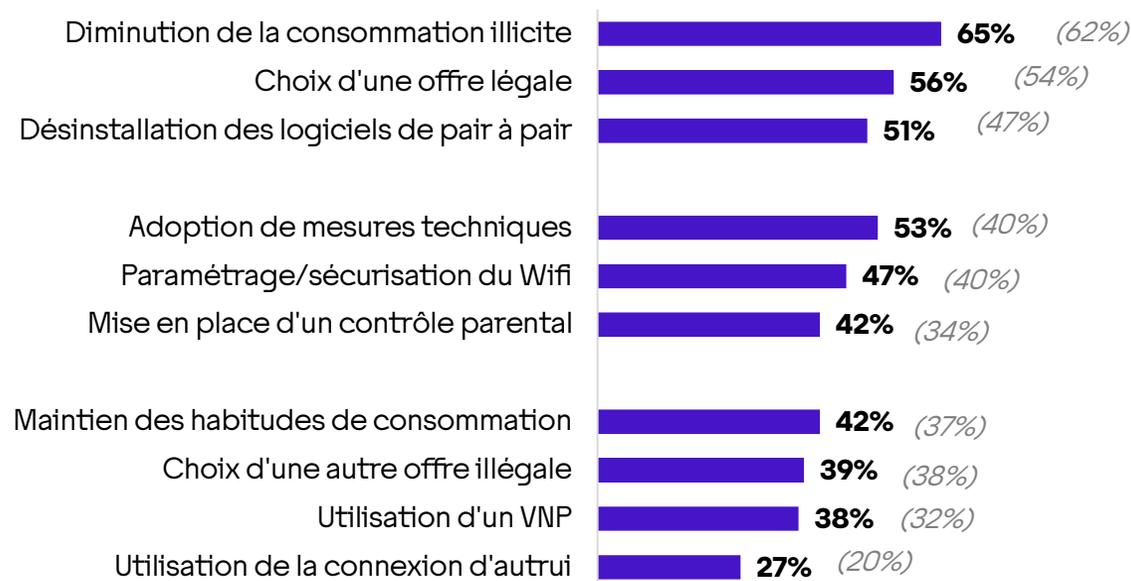
1 526 décisions de transmission

/ Une efficacité pédagogique et dissuasive des avertissements

16 % des Français ont déjà reçu **une recommandation Hadopi ou un avertissement Arcom**, ou connaissent quelqu'un qui en a reçu

9% En ont personnellement reçu

(Rappel 2022)



Base : Ont déjà reçu une recommandation/ un avertissement (perso ou entourage), 165 ind.

MH7. Suite à la réception de [cette recommandation de l'Hadopi / cet avertissement de l'Arcom / cette recommandation de l'Hadopi et de cet avertissement de l'Arcom], que ce soit pour vous personnellement ou un membre de votre entourage, qu'avez-vous fait ?

MH7bis. Plus précisément, suite à la réception de [cette recommandation de l'Hadopi / cet avertissement de l'Arcom / cette recommandation de l'Hadopi et de cet avertissement de l'Arcom], avez-vous pris les mesures suivantes ?

/ Détail des 838 suites judiciaires portées à la connaissance de l'Arcom en 2023

232 sanctions pénales (amendes ou équivalent)

- ✓ **14 jugements (contravention de négligence caractérisée)** : amendes d'un montant de 100 à 400 €, auxquelles s'ajoutent le plus souvent des dommages-intérêts.
- ✓ **41 ordonnances pénales** : amendes d'un montant de 90 à 1000 €
- ✓ **151 compositions pénales** : amendes d'un montant de 150 à 500 € et 3 stages de citoyenneté
- ✓ **26 contributions citoyennes** : amendes d'un montant de 150 à 300 €

217 mesures alternatives

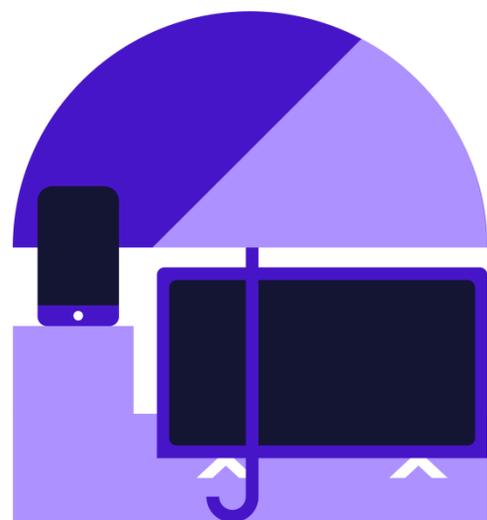
- ✓ 121 rappels à la loi
- ✓ 50 avertissements pénaux probatoires
- ✓ 41 régularisations sur demande du parquet
- ✓ 5 mesures alternatives pour autres motifs

388 classements sans suite

1 jugement de relaxe

04

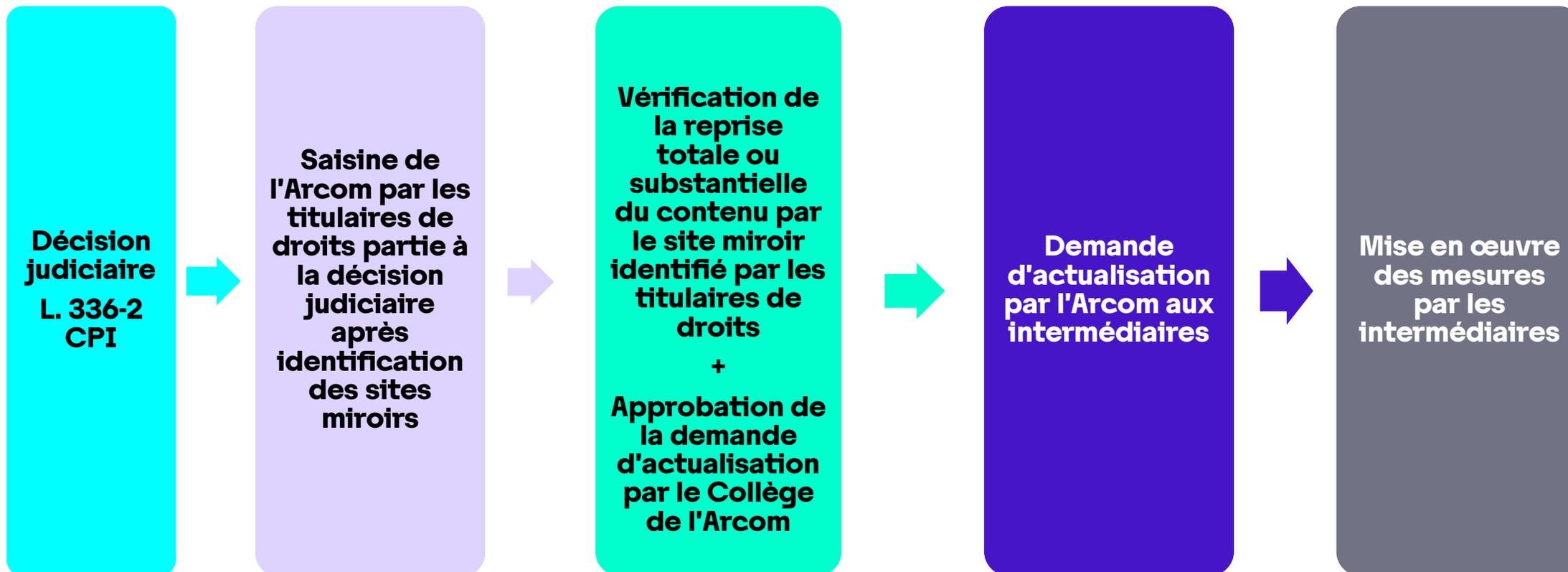
LUTTE CONTRE LE PIRATAGE DE CONTENUS CULTURELS



4.1

ACTIONS DE L'ARCOM

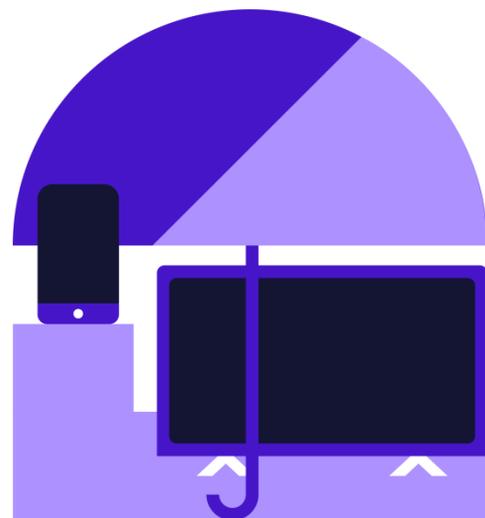
Le dispositif de lutte contre les sites miroirs



/ Bilan général de la mission

	Nombre de demandes de blocage reçues par l'Arcom	Nombre de services bloqués par l'Arcom	Nombre de services IPTV bloqués par l'Arcom
Année 2023	596	549	34
Total (oct. 2022 à déc. 2023)	670	594	34

+ Tribunal judiciaire :
928 noms de domaine bloqués par injonctions judiciaires grâce aux actions des ayants droit depuis 2022 (408 en 2022, 520 en 2023)

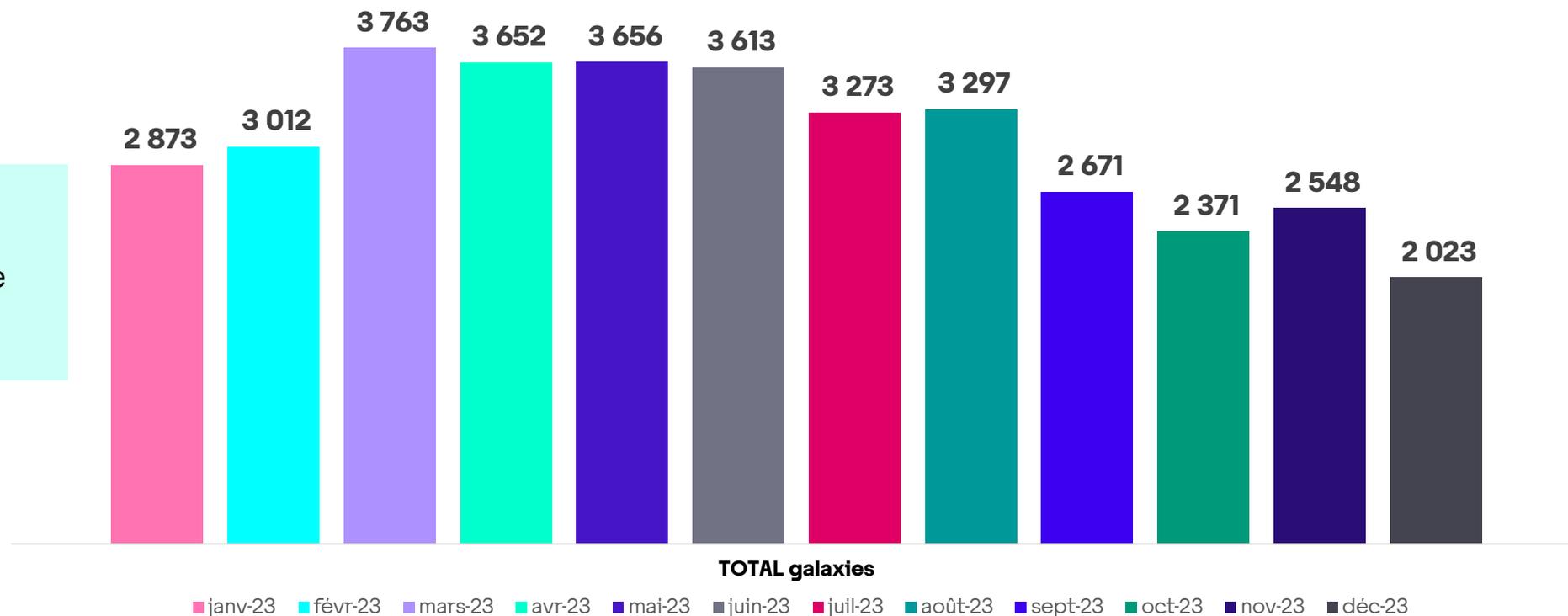


4.2 IMPACT SUR LES COMPORTEMENTS DES INTERNAUTES

/ Baisse de 30% de l'audience agrégée des galaxies en 2023

Baisse de l'audience des galaxies de sites entre janvier et décembre 2023 : - 30%

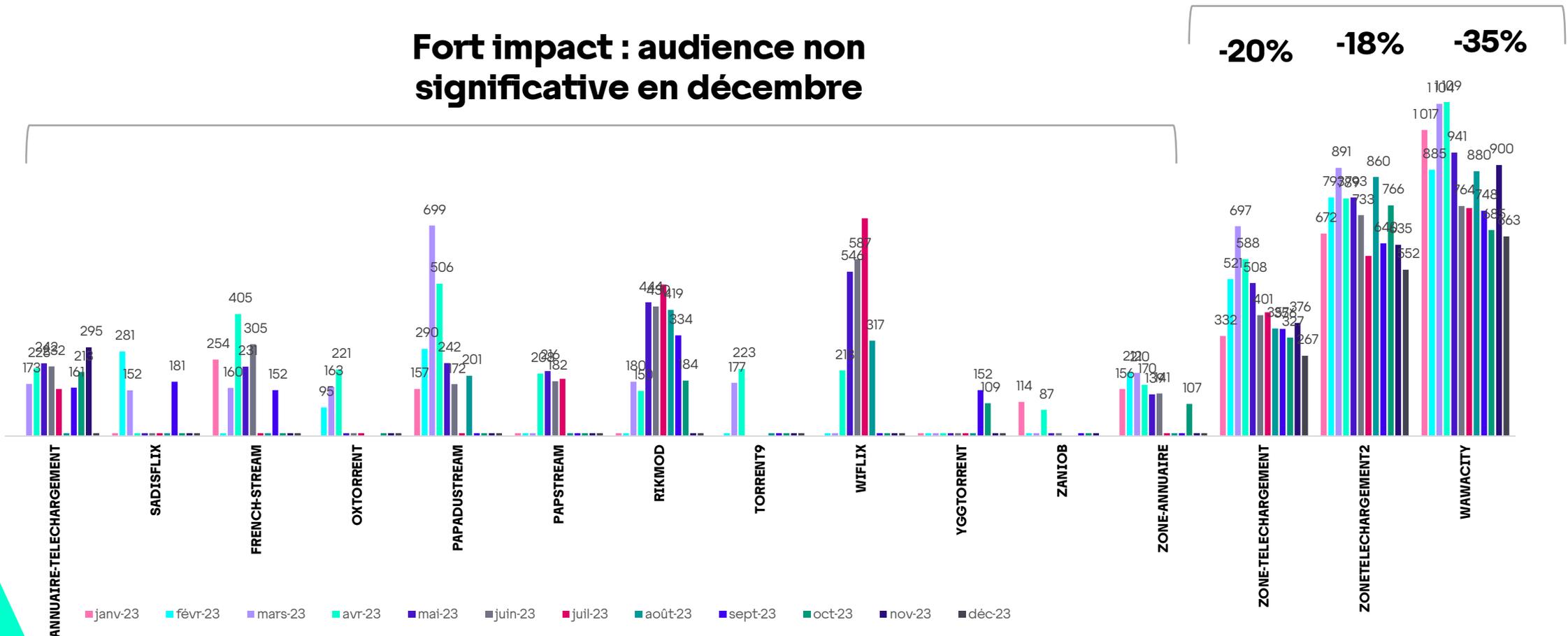
Galaxie : site initial + sites miroirs, soit ensemble des sites d'une même marque ou d'un même nom)



Des résultats hétérogènes selon les galaxies : fort impact sur les services de streaming, effet moyen sur les services de téléchargement qui se répliquent quasi immédiatement

Services avec forte répliation

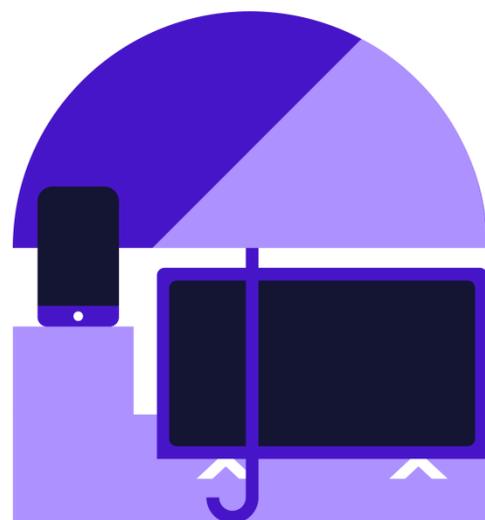
Fort impact : audience non significative en décembre



Source : Arcom, retraitement données audience Internet Global Médiamétrie // Netratings (France) - Base : internautes 2 ans et plus - retraitement Arcom

05

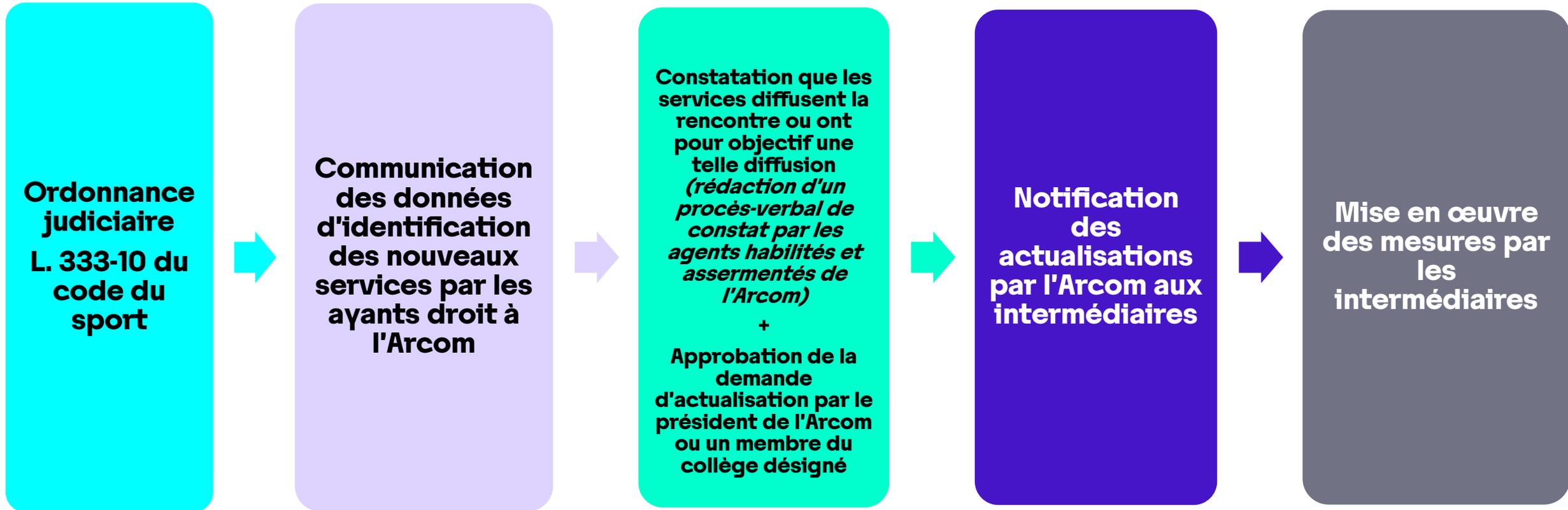
LUTTE CONTRE LES RETRANSMISSIONS SPORTIVES ILLICITES



5.1

ACTIONS DE L'ARCOM

/ Le dispositif de lutte contre les retransmissions sportives illicites : le rôle de l'Arcom



Un dispositif permettant la protection de 11 compétitions par quatre principaux titulaires de droits depuis 2022

Football



Ligue 1 / Ligue 2 française



Championnat britannique (1^{ère} ligue)



Championnat allemand (1^{ère} ligue)



Ligue des Champions



Coupe du monde de football (FIFA)



Coupe d'Afrique des Nations

Autres sports



Top 14 de rugby



Tournoi de Roland-Garros



Tournoi de Wimbledon



Formule 1

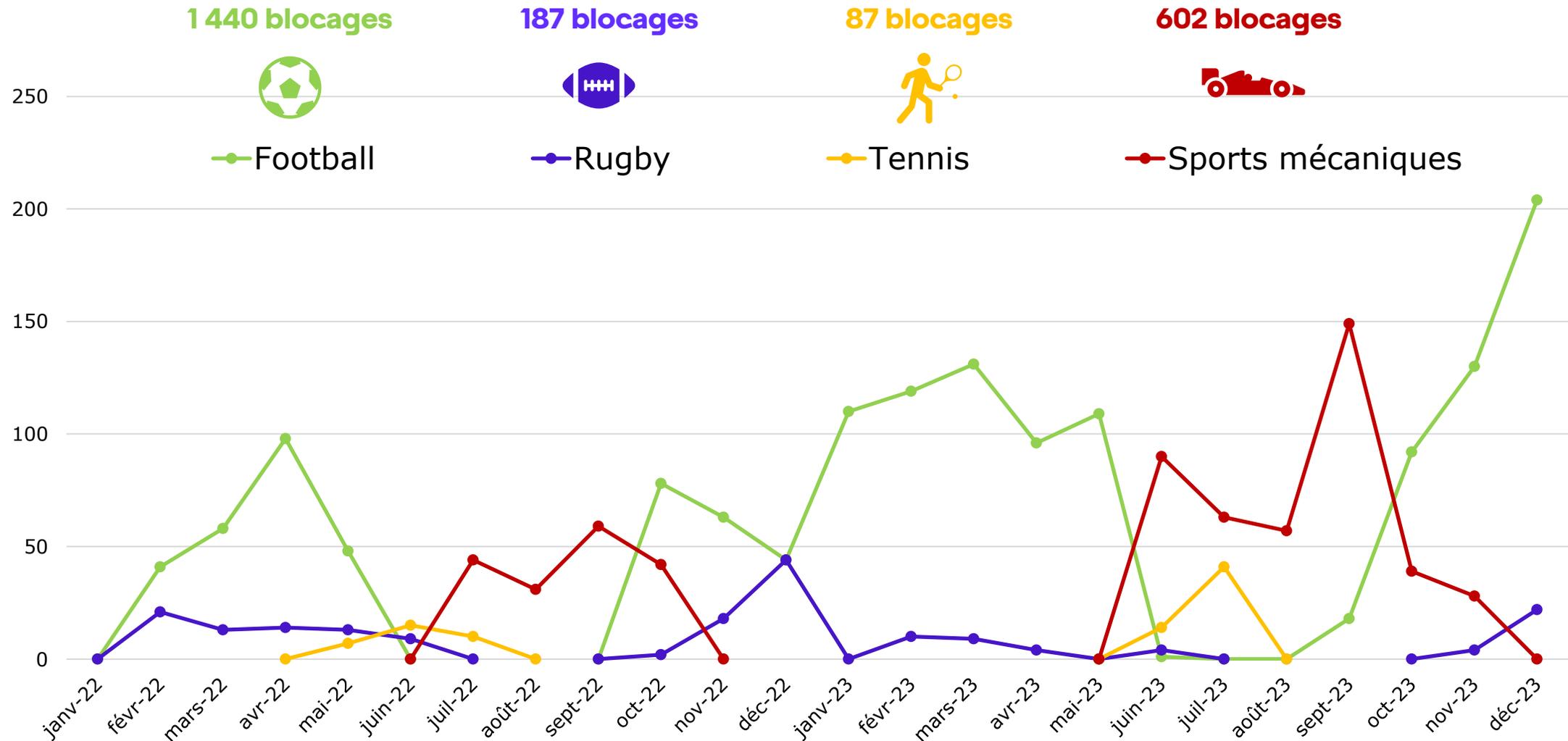


Moto GP

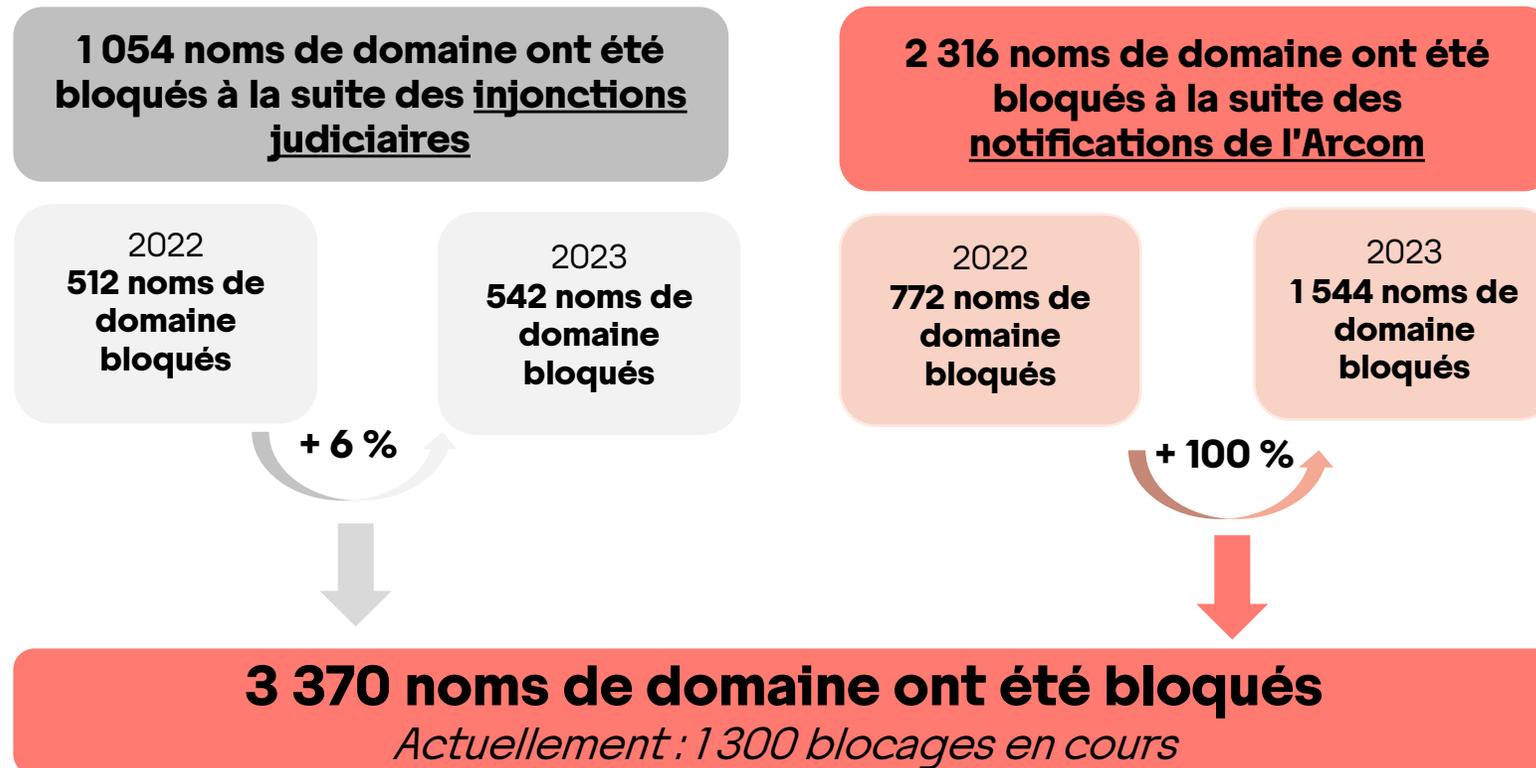
→ Une collaboration très efficace avec les titulaires de droits
→ Des blocages mis en œuvre toute l'année



Nombre total de blocages effectués par l'Arcom par type de sport depuis 2022



Un dispositif ayant permis le blocage de **plus de 3 000 noms de domaine** depuis le **1^{er} janvier 2022**



→ **6 jours ouvrés**

Temps de traitement moyen des demandes par l'Arcom

Des interventions possibles sous 24h dans certains cas

/ Mise en œuvre des mesures de blocage par les FAI

Accord signé le 18 janvier 2023 entre les principaux FAI français et l'APPS



Automatisation de l'implémentation des mesures de blocage par les FAI (juillet 2023)

Répartition des frais de blocage



Dépôt du fichier de blocage par l'Autorité



Plate-forme de mise à disposition de fichiers développée par l'Arcom



Récupération du fichier et implémentation automatisées des blocages par les FAI signataires



FAI = blocage de noms de domaine

- ceux visés dans la décision judiciaire
- ceux identifiés après la décision judiciaire et transmis par l'Arcom

Forte réactivité des FAI parties à l'accord (SFR, Orange, Bouygues Telecom, Free)

Pour les FAI non signataires : délai plus long

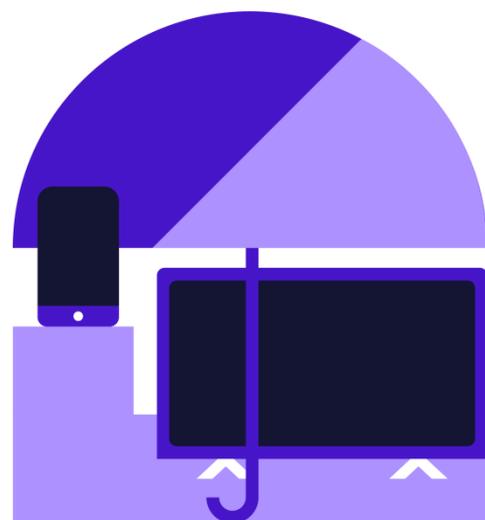
Pas de demande de blocage IP adressée à l'Arcom à ce jour

/ Coopération de l'Arcom avec l'EU IPO

- Participation aux travaux dans le cadre de la recommandation du 4 mai 2023.
- Participation active au réseau spécialisé d'autorités administratives institué par cette recommandation et animé par l'Observatoire de l'EU IPO

/ Elargissement des actions judiciaires aux moteurs de recherche dans le cadre de la lutte contre le piratage sportif

- Décision visant deux exploitants de moteur de recherche et actualisation des mesures de déréférencement par l'Arcom depuis janvier 2024 (181 demandes de déréférencement transmises au 1er trimestre 2024)



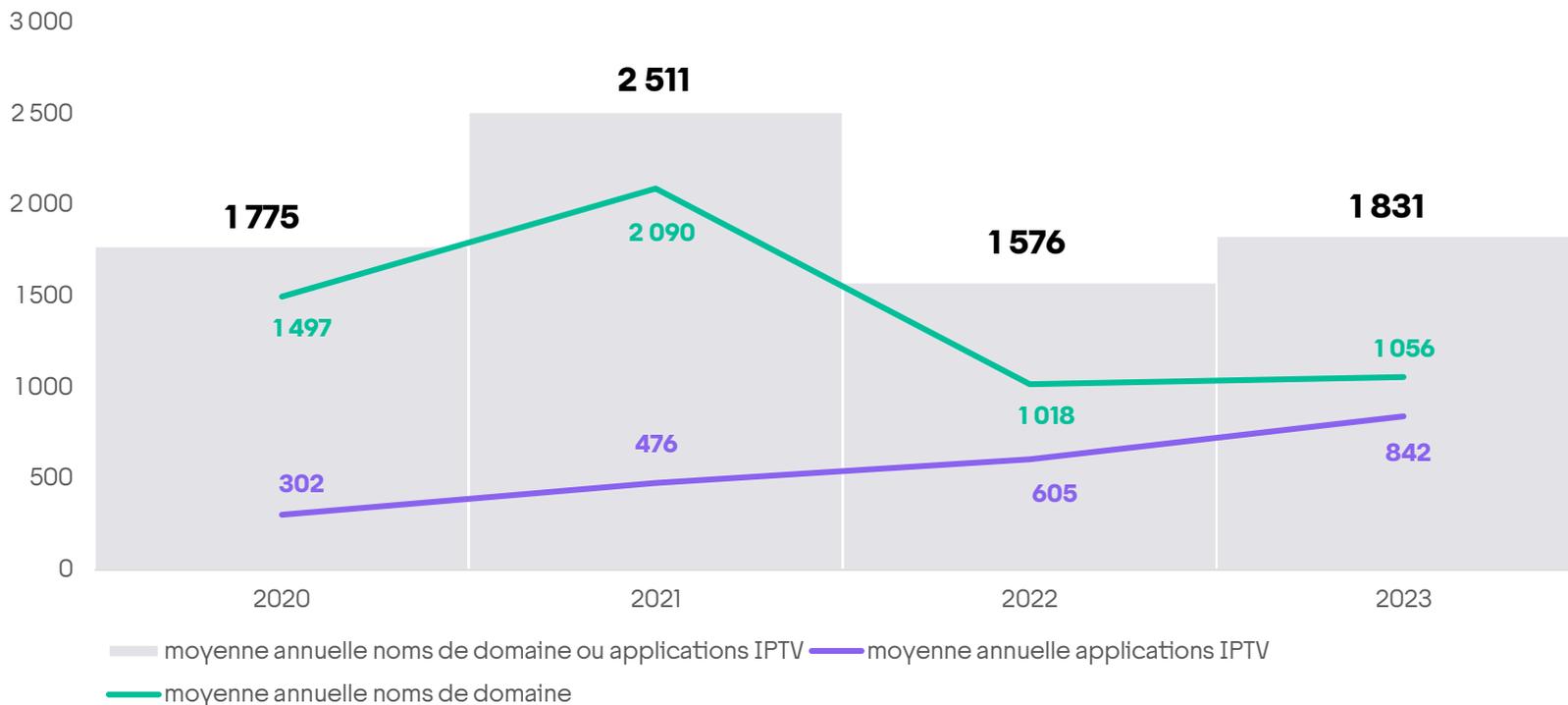
5.2 IMPACT SUR LES COMPORTEMENTS DES INTERNAUTES

↓ Baisse de l'audience des sites illicites de streaming sportif mais progression des services illicites en IPTV

L'audience des sites illicites de streaming sportif recule, notamment sous l'action des blocages des noms de domaine (« DNS ») mis en œuvre par l'Arcom ; en revanche depuis 2020, l'audience des services IPTV illicites progresse graduellement.

En décembre 2023, on dénombrait 621 000 visiteurs uniques, soit la plus faible audience pour un mois de décembre depuis 2020.

Audience moyenne des services illicites



Source : audience Internet Global Médiamétrie // Netratings (France) - Base : internautes 2 ans et plus - retraitement Arcom

Remarque méthodologique : l'audience « IPTV » ne prend pas en compte la consommation réalisée par des applications ou boîtiers connectés au téléviseur, l'audience « internet » ne couvrant, à ce jour, que les environnements web et les applications sur PC, mobiles et tablettes.

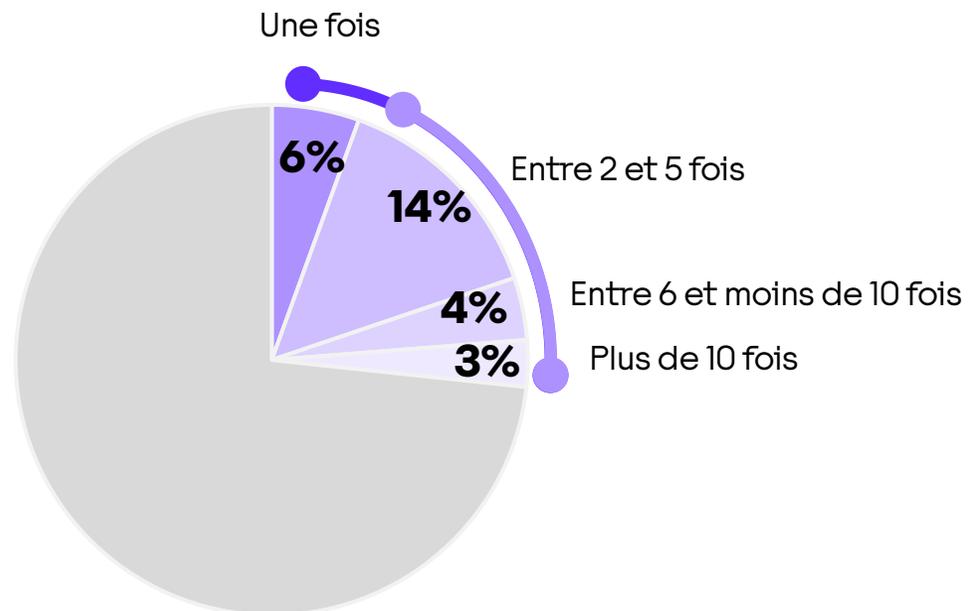
Plus d'un quart des utilisateurs de streaming illicite ont été confrontés personnellement à un blocage de l'Arcom

27% des consommateurs de *live streaming* sportif ont été confrontés personnellement à un blocage de l'Arcom.

Ces mesures concernent plus encore les consommateurs réguliers qui y ont été confrontés à 33%.

Confrontation à un blocage au cours des 12 derniers mois

Base : Consommateurs streaming illicite (n=687), soit 17% des Français



27%

(soit 7% des Français de 15 ans et plus)

des consommateurs illicites de sport ont été **confrontés personnellement à un blocage**

...dont **21%** plusieurs fois

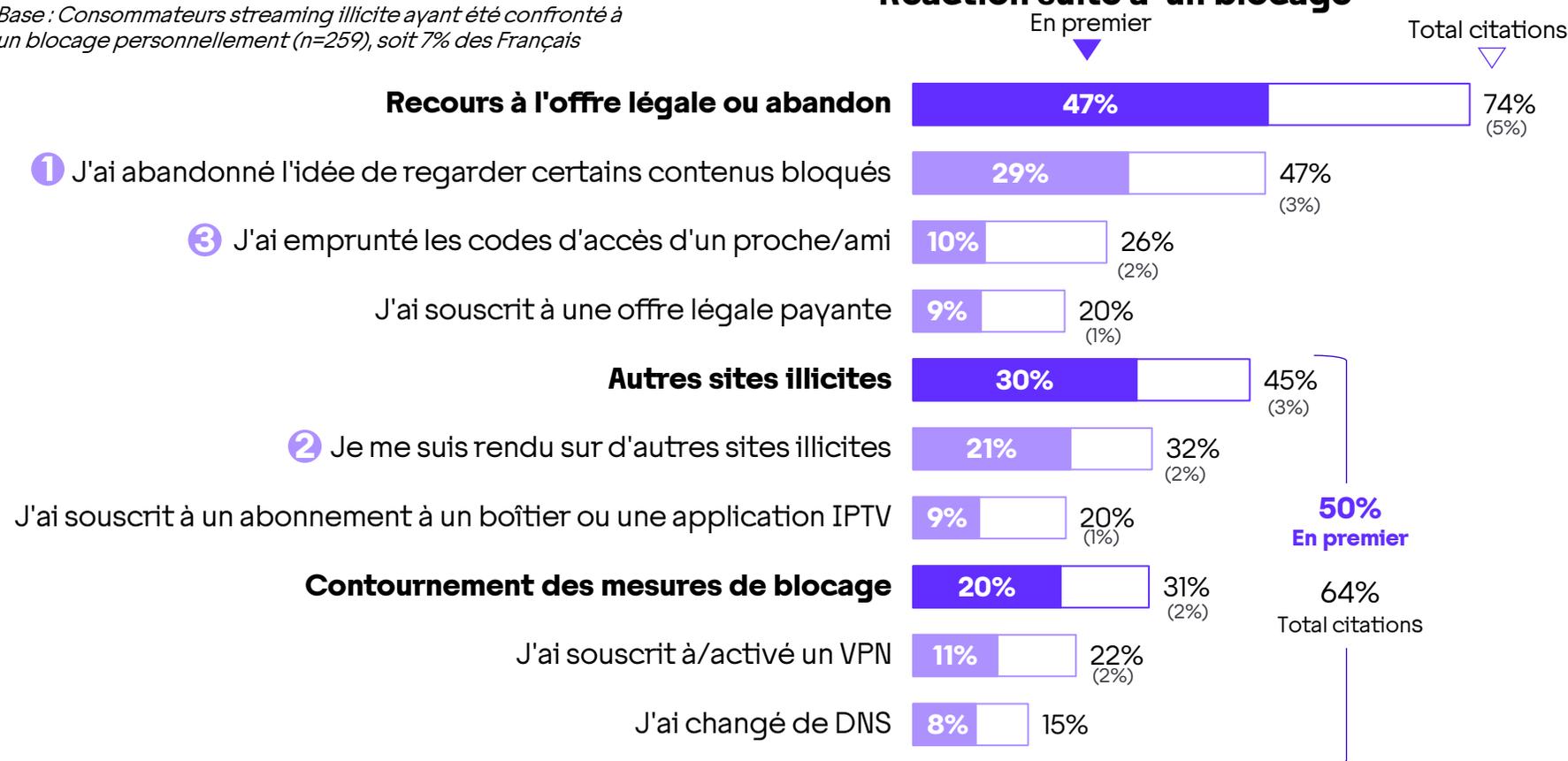
47 % des internautes contrevenants confrontés à un blocage déclarent abandonner leurs pratiques

L'abandon des pratiques illicites est la première réaction face à un blocage.

Pour 20% des consommateurs illicites, cet abandon s'accompagne de la souscription à une offre légale.

Base : Consommateurs streaming illicite ayant été confronté à un blocage personnellement (n=259), soit 7% des Français

Réaction suite à un blocage



(XX%) Scores sur base Ensemble

Comment avez-vous réagi, le plus souvent, en réaction à ce(s) blocage(s) ? / Q57. Et avez-vous effectué l'une des actions suivantes en réaction à ce/ces blocages ? Quel(s) abonnement(s) avez-vous souscrit à la suite de ce/ces blocages de sites ?

Source : Arcom - Baromètre de la consommation de programmes sportifs

06

CHIFFRES CLÉS ET PERSPECTIVES

/ Réponse graduée - FOCUS sur les actions auprès des parquets

▪ Poursuite de la **dématérialisation des échanges avec les parquets** dans le cadre de la réponse graduée

- Signature d'une convention nationale entre l'Arcom et le ministère de la Justice le 20 mars 2023 permettant à l'Arcom d'utiliser la plateforme d'échanges sécurisés de fichiers dénommée « PLEX ».

➔ Eviter la rematérialisation d'une procédure nativement numérisée, limiter l'impact environnemental et fluidifier les échanges d'information des parquets vers l'Arcom

▪ Diffusion le 6 février 2024 d'une **circulaire pénale visant à améliorer la réponse pénale**

- Travaux entre l'Arcom et la Chancellerie pour la refonte d'une circulaire pénale relative à l'articulation des pouvoirs de l'Arcom et de l'autorité judiciaire et au traitement pénal du téléchargement illicite

➔ Renforcer le traitement pénal des infractions aux droit d'auteur commises en ligne

▪ Poursuite des **actions de sensibilisation des parquets (8 interventions)**

- Procureurs généraux près des cours d'appel de Bastia (27 mars), Angers (4 avril), Bourges (13 juin), Reims (28 juin), Bordeaux (27 septembre)
- Procureurs de la République de Paris (23 juin), Bobigny (6 juillet), Evry (28 novembre)

➔ Sensibiliser les parquets aux spécificités de la procédure afin d'améliorer la prise en charge des dossiers transmis

Les chiffres clés du blocage depuis 2022



LUTTE CONTRE LES RETRANSMISSIONS ILLICITES SPORTIVES

3 370 blocages (TJ Paris + Arcom)



LUTTE CONTRE LES SITES MIROIRS (CULTURE)

1 522 blocages (TJ Paris + Arcom)

Impact sur les services illicites

+ 4 800 noms de domaine bloqués
(Tribunal judiciaire de Paris + Arcom)

Impact sur les internautes

Près de 30 % des internautes confrontés à un blocage sportifs

La moitié abandonne leur pratique illicite ou se tourne vers l'offre légale (10%)

Baisse de 27 % des internautes illicites entre 2021 et 2023
(11,7 millions d'internautes en 2022 / 8,5 millions en 2023)



WWW.ARCOM.FR